

## **Axe transversal**

### **Programme d'actions « Réappropriation du fleuve Rhône et valorisation des ressources aquatiques du territoire »**

*Objectif 14 : Se réappropriier la culture rhodanienne*

*Objectif 17 : Développer à partir du Rhône l'itinérance de loisirs, de proximité et de découverte touristique en modes doux*

*Objectif 18 : Développer une offre d'activités de loisirs liées à l'eau par un aménagement durable de sites concernés*

#### **Objectif 14 - Se réappropriier la culture rhodanienne**

**Action 33.1 Organiser la gouvernance, l'animation et la valorisation de l'action culture/patrimoine**

**Action 33.2 Préserver et valoriser le patrimoine lié au Rhône**

**Action 33.3 Encourager le développement d'une animation rhodanienne**

**Action 33.4 Renforcer les actions de sensibilisation à l'environnement**

#### **Objectif 17 - Développer à partir du Rhône l'itinérance de loisirs, de proximité et de découverte touristique en modes doux**

**Action 33.5 Définir, organiser la gouvernance et valoriser un projet d'itinérance autour et à partir du Rhône**

**Action 33.6 Soutenir des actions d'aménagement supports d'opérations visant à développer le concept d'itinérance autour et à partir du Rhône**

#### **Objectif 18 - Développer une offre d'activités de loisirs liées à l'eau par un aménagement durable de sites concernés**

**Action 33.7 Organiser la gouvernance, l'animation et la valorisation des projets d'aménagement de loisirs liés à l'eau**

**Action 33.8 Soutenir les aménagements durables de sites de loisirs liés à l'eau**

## Objectif 14 - Se réappropriier la culture rhodanienne

### Contexte/Objectifs :

Le diagnostic des enjeux autour du fleuve laisse apparaître un constat négatif quant à la capacité des usagers du fleuve à se réappropriier le fleuve et sa culture. En effet, *« l'insuffisance de mise en valeur de la richesse et de la diversité du patrimoine lié au fleuve et aux milieux aquatiques ne permet pas aux habitants et aux résidents secondaires de le connaître et de l'apprécier (se l'approprier) et aux touristes de rester plus longtemps ou de revenir pour le (re)découvrir.*

Le milieu naturel lié au fleuve est marqué par une banalisation des paysages, une dégradation de la biodiversité et une forte concurrence sur le sol entre urbanisation, transports et déplacements, agriculture, protection des milieux. L'on dénombre pourtant un certain nombre d'espaces naturels remarquables, dont certains font l'objet d'une protection particulière (2 Espaces Naturels Sensibles, plusieurs ZNIEFF...). Des projets de restauration écologique des bords du Rhône et de réhabilitation sont portés par les communes riveraines et la CNR, et des acteurs œuvrent pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement mais de façon isolée (Fédérations de pêche, Associations de protection de la nature, Contrats de rivières, Collectivités locales).

Le patrimoine historique et culturel offre aussi une richesse importante mais ne fait pas l'objet d'une réelle mise en valeur. De nombreux sites historiques et patrimoniaux sont identifiés en vallée du Rhône, mais seulement cinq font l'objet de lieux de visites organisées. Le patrimoine fluvial est lui aussi peu mis en valeur (Toueur, Bac à traîlle...). Quelques actions de découverte et d'animation autour du fleuve existent mais restent peu reliées entre elles.

Le fleuve Rhône s'impose donc à la fois comme un espace « frontière » entre les deux départements, mais aussi par conséquent comme un trait d'union, un lien entre ceux-ci. Il est, de fait, la colonne vertébrale du VALDAC et est porteur d'une forte identité rhodanienne. Il s'agit donc aujourd'hui, après une période qui a vu les riverains s'éloigner de leur fleuve, d'encourager des démarches de **réappropriation** de ce site incontournable, par le développement de sa connaissance aussi bien sur le plan écologique (écosystèmes) que fonctionnel, à travers notamment **la découverte de son patrimoine et de sa culture**. Cette action a pour objectif **d'initier ou d'accompagner des initiatives locales qui visent à renforcer la connaissance du fleuve et de ses abords, à valoriser auprès du grand public le patrimoine rhodanien, ou encore à développer des animations incitant à se rapprocher ou pratiquer le fleuve.**

<b>Action 33.1 Organiser la gouvernance, l'animation et la valorisation de l'objectif 14</b>
--

**Descriptif :** Diverses initiatives semblent émerger autour du fleuve et de ses affluents en matière de découverte et d'animation rhodanienne. Ces projets peuvent être de tous ordres (préservation du patrimoine, fêtes, expositions, spectacles...) et restent « isolés » dans leur élaboration et leur mise en œuvre. Afin de répondre aux enjeux stratégiques émis dans le schéma directeur, ces projets doivent être pensés en cohérence les uns avec les autres. Des complémentarités, notamment géographiques doivent être recherchées entre la vallée du Rhône et les territoires environnants.

Cette action a donc pour objectif de définir :

- Les critères de mise en cohérence des projets
- Les modalités de valorisation (structuration de l'offre, communication...) de ces projets

Pour cela, **une instance de travail sera mise en œuvre sur le territoire**, dans laquelle les porteurs de projets concernés mais aussi les prescripteurs de tourisme seront invités à co-construire le projet culturel à l'échelle du territoire, ainsi que sa valorisation.

Pour rappel, ce projet devra s'appuyer sur les grands axes stratégiques proposés dans le schéma directeur d'aménagement du Rhône. Une attention particulière sera donc donnée à **l'accessibilité** (sociale et modes doux) des sites concernés, à la **mise en réseau des projets** (notamment entre ceux positionnés sur le Rhône et ceux proposés dans les vallées transversales) et à la **promotion touristique de ces produits**.

Cette animation est assurée par l'équipe technique du CDRA VALDAC.

## **Action 33.2 Préserver et valoriser le patrimoine lié au Rhône**

**Descriptif :** Cette action vise à apporter un soutien aux collectivités ou associations désireuses de « faire vivre » et promouvoir le patrimoine fluvial (et plus généralement lié au fleuve). Cette mise en valeur peut s'effectuer par la **restauration/exposition d'éléments patrimoniaux majeurs**, et/ou par la **mise en réseau d'initiatives ou sites**, à l'échelle des communes riveraines du Rhône, voire du territoire VALDAC. A l'instar du patrimoine historique et culturel, la richesse naturelle des sites environnants le Rhône, mais aussi la qualité de la ressource en eau doivent être protégées et/ou valorisées. Il s'agira donc aussi de soutenir des opérations contribuant à la remise en état écologique des abords du fleuve.

**Nature des dépenses :** investissement

**Maîtrise d'ouvrage :** communes, intercommunalités, associations...

**Projets recensés :** parcours patrimonial autour du Rhône ; exposition sur le Rhône et son franchissement ; expositions de photos sur le Rhône ; restauration des îlots, restauration des casiers...

### **Plan de financement prévisionnel :**

	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Dépense subventionnable	387 625 €	
Nature de la dépense	Investissement	
<b>Région Rhône-Alpes CDRA</b>	<b>77 525 €</b>	<b>20 %</b>
Autofinancement du maître d'ouvrage		

### **Action 33.3 Encourager le développement d'une animation rhodanienne**

**Descriptif :** Cette action vise à soutenir ou initier des démarches visant à renforcer la connaissance et/ou la pratique du fleuve dans une logique de réappropriation sous toutes ses formes par les riverains ou les touristes. Les initiatives peuvent être multiples (manifestations, visites, rencontres, conférences...), mais une attention particulière sera portée aux **projets pédagogiques** (en matière d'environnement autour et sur le fleuve notamment) et aux projets favorisant la **mise en réseau des actions et des acteurs** de la vallée du Rhône et des vallées transversales.

**Nature des dépenses :** fonctionnement

**Maitrise d'ouvrage :** communes, intercommunalités, associations...

**Projets recensés :** fêtes du Rhône, conférence/exposition sur l'histoire du Rhône, organisation de rencontres du Rhône, projets culturels en lien avec le fleuve, médiation autour de l'exposition Rhône...

#### **Plan de financement prévisionnel :**

	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Dépense subventionable	150 000 €	
Nature de la dépense	Fonctionnement	
<b>Région Rhône-Alpes CDRA</b>	<b>30 000 €</b>	<b>20 %</b>
Autofinancement du maître d'ouvrage		

### **Action 33.4 Renforcer les actions de sensibilisation à l'environnement autour et à partir du fleuve Rhône**

**Descriptif :** Le diagnostic réalisé sur VALDAC a fait apparaître le faible nombre de projets présentant un caractère pédagogique concernant la découverte du milieu naturel et sa préservation. Cet aspect là répond cependant à un réel besoin de sensibilisation du grand public. Il permet à la fois de se familiariser et s'approprier le fleuve et ses abords, mais aussi d'encourager des réflexions visant à préserver ce milieu spécifique.

Il s'agit donc **de soutenir des actions pédagogiques s'appuyant sur l'environnement du Rhône et de ses abords**. Les différents aménagements et les projets d'animation permettant la mise en œuvre de ces actions seront soutenus.

**Nature de la dépense :** investissement et fonctionnement

**Maitrise d'ouvrage :** communes, intercommunalités, fédérations, associations...

#### **Plan de financement prévisionnel :**

	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Dépense subventionnable	50 000 €	
Nature de la dépense	Investissement et fonctionnement	
<b>Région Rhône-Alpes CDRA</b>	<b>10 000 €</b>	<b>20 %</b>
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

## **Objectif 17 - Développer autour et à partir du Rhône l'itinérance de loisirs, de proximité et de découverte touristique en modes doux**

### **Contexte/objectifs**

Le territoire de Valence Drôme-Ardèche Centre dispose d'un potentiel touristique important, marqué par la richesse et la diversité de ses paysages, patrimoines ou équipements de loisirs. Cette diversité appelle une découverte du territoire au cœur du milieu naturel, en s'appuyant sur les nombreux projets ou réalisations de cheminements doux engagés sur le VALDAC (voies vertes, CFD, sentiers de randonnées, ViaRhôna, parcours canoe-kayak...). Ces aménagements restent cependant souvent sans cohérence entre les deux départements et à l'échelle du territoire. Le Rhône s'impose donc comme un élément support et surtout central pour le développement du concept « d'itinérance de loisirs » qui s'inscrit dans la stratégie de développement envisagée à partir du fleuve. La vallée du Rhône concentre en effet des flux de touristes importants, sans pour autant que la durée des séjours ne soit longue. Le manque d'hébergements sur ce territoire (hormis Valence) peut expliquer en partie ce constat. A l'inverse, la partie « intérieure » de l'Ardèche propose une offre de lits touristiques importante. L'itinérance participe donc de fait à la régulation des flux dans la vallée du Rhône mais aussi à l'irrigation dans les territoires périphériques. Les loisirs de proximité, l'amélioration du cadre de vie et la valorisation économique du tourisme sont donc interpellés par ce concept d'itinérance.

### **Action 33.5 Définir, organiser et valoriser un projet d'itinérance autour et à partir du Rhône**

En amont du financement des projets pouvant participer à la mise en œuvre d'une telle action, il convient de **construire un projet d'itinérance autour et à partir du Rhône**, dans le respect des orientations définies par le schéma directeur :

- Le projet devra participer à la régulation des flux dans la vallée du Rhône en :
  - o encourageant et facilitant les **déplacements doux** sur le parcours ;
  - o en **préservant la ressource naturelle** d'une fréquentation trop forte ou inadaptée sur certains sites ;
  - o **en améliorant** de fait **le cadre de vie** des habitants ;
- Le projet devra permettre une valorisation économique du tourisme dans les vallées transversales en :
  - o s'appuyant sur la conception, au préalable, de véritables **produits touristiques** associant des itinéraires de découverte, des activités de loisirs, voire des hébergements... Ces produits touristiques doivent être complémentaires entre les différents territoires.
  - o définissant un ou des **pôles d'accueil** (portes d'entrée) permettant de communiquer sur l'offre touristique, sur les circuits envisageables, les sites d'hébergement...

Afin de répondre à ces enjeux stratégiques, il conviendra donc, en amont, de co-construire ce projet d'itinérance, en étudiant particulièrement :

- Les cheminements envisageables (berges, sentiers de randonnées, Via Rhône, CFD, parcours canoë, randonnées aquatiques...)
- Les liaisons à créer (passerelles...), notamment avec la ViaRhône
- Les portes d'entrée sur le territoire
- Les supports d'information et de communication (signalétique, topo-guide...)

La définition de ce projet ne pourra se faire qu'en associant l'ensemble des acteurs concernés par ce type de pratique de loisirs : porteurs de projets, associations, partenaires, mais aussi prescripteurs en matière de tourisme... Il s'agira alors de concevoir ce produit touristique en intégrant les projets identifiés autour du Rhône. **Un lieu de construction collective de ce projet** doit donc être mis en place et pourra être **organisé en deux temps de travail** :

- Un groupe projet qui regroupera les porteurs de projets concernés et qui contribuera à la **co-construction** d'un projet d'itinérance à l'échelle du territoire

- un groupe projet élargi aux prescripteurs du tourisme qui devra, dans un second temps, travailler à **l'animation, la communication et la commercialisation de produits touristiques** liés à ce concept d'itinérance de loisirs. Les actions de commercialisation ne seront pas financées dans le cadre du CDRA.

Cette animation sera assurée par l'équipe technique du CDRA VALDAC.

## **Action 33.6 Soutenir des actions d'aménagement supports d'opérations visant à développer le concept d'itinérance autour et à partir du Rhône**

**Descriptif :** l'état des lieux réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur Rhône a dressé un constat marquant : de nombreux équipements de déplacements doux ou de loisirs de nature ont été aménagés sur le territoire (CFD, sentiers...), et de nombreuses perspectives d'aménagement se dessinent encore (ViaRhôna, parcours canoë-kayak, aménagement de berges...). Ces projets sont néanmoins élaborés sans véritable cohérence entre les deux rives ou à l'échelle de VALDAC. Un projet de développement de la pratique de loisirs itinérante doit donc être conçu (voir action 33.5). **Les aménagements qui serviront de support à la mise en place de ce projet pourront ensuite être soutenus dans le cadre de cette fiche action, s'ils répondent aux enjeux exprimés dans le schéma directeur.**

**Nature de la dépense :** investissement

**Maîtrise d'ouvrage :** communes, intercommunalités, syndicats de rivière, associations...

**Projets recensés :** trois principaux types d'aménagements ont été identifiés lors du recensement des projets :

- **Aménagement des accès au Rhône ou au bord des affluents, et mise en valeur des berges.** Il s'agit de soutenir des aménagements contribuant à améliorer le cadre de vie des riverains du fleuve et des affluents, en facilitant leur accès et en valorisant les berges.
- **Aménagement de parcours cyclables, pédestres, équestres.** Il s'agit de soutenir l'aménagement de cheminements de découverte ou d'équipements favorisant la création de liens avec la ViaRhôna, avec les sites touristiques et de loisirs, avec les zones d'habitat ou avec les structures d'accueil...
- **Aménagement de parcours et itinéraires sur l'eau.** Il s'agit de soutenir les aménagements visant à faciliter la mise en place d'itinéraires pour la pratique de sports aquatiques (canoë kayak, randonnée aquatique...). Ces aménagements pourront concourir à développer la continuité des itinéraires (contournement des ouvrages, signalétique, points d'embarquement...), à renforcer la sécurité ou l'accès.

**Plan de financement prévisionnel :** Un plafond de subvention de 200 000 € a été déterminé.

	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Dépense subventionnable	10 000 000 €	
Nature de la dépense	Investissement	
<b>Région Rhône-Alpes CDRA</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>20 %</b>
Autofinancement du maître d'ouvrage		

## **Objectif 18 Développer une offre d'activités de loisirs liées à l'eau par un aménagement durable de sites concernés**

### **Contexte/objectifs**

Le VALDAC est marqué par un fort potentiel de sites de loisirs liés à l'eau, que ce soit sur le Rhône, en rivières ou sur des plans d'eau. Sur le Rhône, cette offre reste cependant concentrée sur quelques espaces dont le port de l'Épervière. Il manque des aménagements structurants permettant un maillage du territoire. Les espaces de baignade présents dans les vallées ardéchoises restent eux très fréquentés et nécessitent des améliorations d'un point de vue qualitatif et environnemental.

De manière générale, l'offre ou les projets actuels restent isolés et peu complémentaires les uns avec les autres. Ces projets ne semblent pas non plus prendre suffisamment en compte les impératifs du développement durable (préservation de la ressource, accès en modes doux, sensibilisation...). Enfin, la valorisation touristique de ces aménagements n'est pas toujours optimisée.

Il s'agit donc de **soutenir la création ou l'aménagement de certains sites de loisirs liés à l'eau** qui s'inscrivent dans la stratégie affichée sur le VALDAC. Ces aménagements devront présenter un caractère **qualitatif et durable, et s'inscrire dans un projet de valorisation touristique du site.**

## **Action 33.7 Organiser la gouvernance, l'animation et la valorisation des projets d'aménagement de loisirs liés à l'eau**

**Descriptif :** de nombreux projets d'aménagement de sites visant à offrir aux populations locales et aux touristes des espaces de loisirs s'appuyant sur la ressource en eau émergent sur le territoire. Ces projets concernent aussi bien une incitation à la détente qu'à la pratique sportive sur le Rhône ou ses affluents. Ils doivent néanmoins faire l'objet d'une réflexion quant à leur prise en compte du développement durable, à leur valorisation touristique et surtout à leur mise en cohérence à l'échelle de VALDAC. Il s'agit donc, en amont du financement des opérations, de **co-construire ces projets en s'assurant qu'ils répondent aux enjeux exprimés dans la stratégie VALDAC :**

- Le projet devra **présenter un caractère qualitatif et durable** en veillant à :

### **Volet « Environnement »**

- Limiter les atteintes à la qualité des ressources naturelles et notamment de l'eau
- Assurer une intégration paysagère de qualité pour les aménagements réalisés
- Favoriser l'accès au site en modes de déplacements doux ou transports collectifs lorsque le contexte local le permet
- Maîtriser la consommation des énergies en utilisant des équipements peu consommateurs (éclairage maîtrisé, petits panneaux solaires...)

### **Volet « Social »**

- Favoriser l'accès du site à tous les publics
- Assurer l'accès du site aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Développer, si possible, des actions de sensibilisation au milieu naturel concerné (rivière, fleuve, îles, berges...)

### **Volet « Economie »**

- Rechercher des complémentarités avec les autres sites touristiques du VALDAC, notamment entre les sites de la Vallée du Rhône et les sites dans l'arrière pays, ou par une mise en réseau des espaces de baignades dans un même secteur géographique..., l'objectif étant d'inciter à prolonger les séjours en étoffant et diversifiant l'offre.

### **Volet « Gouvernance »**

- Mobiliser, durant l'élaboration du projet, les acteurs concernés sur le territoire, ainsi que les futurs usagers (population, fédération de pêche, clubs nautiques...)
- Afin de répondre notamment à l'enjeu « d'irrigation » dans les vallées transversales, le projet devra faire l'objet d'un réel **projet de valorisation touristique** par :
    - Une recherche de complémentarités et une coordination entre le projet concerné, les autres sites touristiques ou de loisirs/baignade, les hébergeurs, les campings, les restaurateurs... afin de proposer une offre touristique structurée sur le VALDAC et le développement d'activités directement liées à la présence de touristes ou usagers de sites de loisirs (campings, hôtels, restauration, commerçants, services...).

- Une communication spécifique sur les lieux de loisirs liés à l'eau sur le VALDAC pourrait à terme être envisagée (via Ardèche Plein Cœur, valencetourisme.com...)

Cette action a donc pour objectif de :

- Rechercher **la qualité durable** des projets d'aménagement destinés aux loisirs liés à l'eau
- Définir les modalités de **valorisation** (structuration de l'offre, communication...) de ces projets

Pour cela, une **instance de travail** sera mise en œuvre sur le territoire, dans laquelle les porteurs de projets et les partenaires concernés pourront travailler à un perfectionnement de leur projet en s'appuyant sur la grille d'analyse proposée. Un second temps de travail devra mobiliser les porteurs de projets ainsi que les prescripteurs de tourisme (APC, Offices de Tourisme, ...) afin d'engager une réflexion sur les modalités de valorisation touristique de ces projets (coordination, mise en réseau, communication...).

Cette animation sera assurée par l'équipe technique du CDRA VALDAC.

## **Action 33.8 Soutenir les aménagements durables de sites de loisirs liés à l'eau**

**Descriptif :** il s'agit de **soutenir des projets d'aménagement de sites destinés aux loisirs liés à l'eau**. Ces projets devront présenter un caractère durable et ainsi répondre aux critères exprimés dans la grille d'analyse évoquée dans l'action 33.7 et dans le règlement d'attribution spécifique à cette action.

**Nature de la dépense :** investissement

**Maîtrise d'ouvrage :** communes, intercommunalités, syndicats de rivière

**Projets recensés :** quatre principaux types d'opérations ont été identifiés lors du recensement des projets :

- Aménagement de plans d'eau pour les loisirs et la détente de proximité
- Aménagement de sites pour la pratique sportive liée à l'eau
- Aménagement de sites de baignades dans les vallées transversales
- Aménagements liés au tourisme fluvial

### **Plan de financement prévisionnel :**

	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Dépense subventionnable	1 337 625 €	
Nature de la dépense	Investissement	
<b>Région Rhône-Alpes CDRA</b>	<b>267 525 €</b>	<b>20 %</b>
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

**Opération fermée 33.9 « Espace d'accueil et de loisirs du plan d'eau de La Neuve »**

**Contexte/descriptif** : le syndicat de rivière Ouveze Vive, maître d'ouvrage de cette opération, souhaite améliorer et renforcer l'attractivité et l'accueil du public sur cet espace de baignade historique sur la Neuve, à Lyas, près de Privas. Ce site se situe en effet en périphérie de la ville et offre un cadre naturel et patrimonial de qualité, en proximité d'un ancien moulinage aujourd'hui réhabilité. Le site présente une vocation sociale importante en permettant l'accès des populations locales à un site de baignade de proximité, mais aussi une vocation touristique à renforcer.

Le projet vise donc à réaliser pour cela différents aménagements facilitant les accès au site, la sécurité des usagers, l'accueil et l'information des touristes et des randonneurs, et l'offre d'espaces ludiques ou sportifs sur le site.

**Maître d'ouvrage** : Syndicat Ouveze Vive

**Dépenses subventionnables** : accès, espaces publics, lieu d'accueil des touristes, parcours de santé

**Nature de la dépense** : investissement

**Plan de financement prévisionnel :**

	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Dépense subventionnable	100 000 €	
Nature de la dépense	Investissement	
<b>Région Rhône-Alpes CDRA</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25%</b>
Etat (PER)	25 000 €	
Conseil Général (ATP)	15 000 €	15 %
Communauté de Communes Privas Rhône Vallées	11 114 €	

Autofinancement du maître d'ouvrage	35 030 €	
-------------------------------------	----------	--